64e ANNÉE (7e SÉRIE) N° 6 11 FÉVRIER 1954

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER Protonotaire apostolique *ad instar participantium* Directeur	Mgr F.-M. CATHERINET Protonotaire apostolique *ad instar participantium* Codirecteur

LE RENOUVEAU BIBLIQUE *

I. — CONDITIONNEMENT ET ETAT ACTUEL

Le renouveau biblique est un aspect de ce retour général aux sources que le P. Daniélou signalait dès 1946 comme une des caractéristiques de notre temps, et dont le mouvement patristique et le mouvement liturgique sont d'autres manifestations non pas parallèles d'ailleurs, mais plutôt convergentes [1].

La date de 1943, où fut publiée l'encyclique *Divino afflante spiritu* fournit un point de repère commode : le document pontifical encouragea la science exégétique et la pastorale biblique, et leur donna des principes directeurs. On doit dire qu'il fut à l'origine d'un magnifique épanouissement, dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre pratique. Mais on ne saurait y voir un commencement absolu : les documents officiels de ce genre entérinent un mouvement au moins autant qu'ils le lancent.

Le mouvement biblique catholique se cherchait péniblement depuis le modernisme. Une ambiance plus spirituelle lui eût sans doute donné davantage de chances, et il est significatif que Pie X, en conviant plus largement le peuple chrétien à la Table Sainte, ait dressé, autour de la seconde Table, celle des Ecritures, la garde vigilante de décisions tutioristes. Le travail de maîtres, aujourd'hui disparus — un Lagrange, un Van Hoonacker, un Condamin, un Podechard — ne s'en poursuivit pas moins dans le silence et la souffrance et prépara les lendemains que nous vivons. Mais, parallèlement à ce travail en chambre, l'expérience ecclésiale à laquelle Pie X avait convié la chrétienté portait ses fruits : en vivant de la communauté, du sacrement, de la liturgie, c'étaient les valeurs bibliques authentiques que l'on récupérait. D'autre part, les controverses allemandes sur l'Eglise dans l'entre-deux-guerres, telles que les a résumées Dom Lialine [2], et la redécouverte de cette réalité par l'exégèse protestante dont le Père Braun a noté les étapes [3], préparaient lointainement une audience au livre de Cerfaux sur l'Eglise d'après S. Paul [4]. Par ailleurs, de grands courants de pensée, en soi étrangers à la Bible, recoupaient ces préoccupations : le courant *marxiste* mettait l'accent sur l'importance de l'histoire orientée, et offrait une sorte de décalque caricatural à la conception de l'histoire du salut, telle qu'elle se profile chez les Prophètes [5]. Le courant *existentialiste*, en ses meilleures productions, en appelait à la Bible et nous ouvrait à cette dialectique de l'échec qui est si souvent, en terrain biblique, le climat de la démarche de foi, chez un Abraham ou un Jérémie. Ainsi de Kierkegaard et de Scheler. K. Jaspers — un incroyant — vibre spontanément à *l'homo biblicus* [6].

Ajoutons à ce climat le besoin d'une spiritualité chaude, vivante, concrète, que la Bible était précisément apte à combler ; c'est la J.O.C. qui découvre, depuis 1927, l'actualité de l'Evangile en ses cercles fraternels ; ce sont les retraites de S. Ignace, si profondément bibliques, dont le succès s'élargit depuis 1925 ; c'est la lecture de Péguy et celle de Claudel, qui, poétiquement, exprime l'unité de la Bible, son sens du cosmos et son aspiration au salut.

Essayons maintenant de caractériser le renouveau biblique actuel chez les catholiques de langue française :

1. — Il se marque par un effort d'*équipement* assez massif, comme si l'on voulait rattraper le temps perdu. Sans doute, les travaux de première main ne manquent pas : les *Etudes Bibliques* se sont enrichies depuis dix ans de deux Abel et de deux Spicq ; les scholars de Louvain : Massaux, Descamps, Dupont, de Langhe, éditent leurs thèses ; à Rome, Lyonnet écrit sur *les Origines de la version arménienne*, et Bonsirven publie une importante *Théologie du Nouveau Testament ;* Podechard, à Lyon, donne le commentaire des cent premiers psaumes ; à Tournai, la nouvelle collection de *Théologie biblique* s'inaugure avec la *Question synoptique* de Vaganay, qui représente vingt ans de labeur, et une *Théologie de l'A. T.*, de Van Imschoot, qui en représente trente.

Mais ces travaux ne sont pas ce qu'il y a de plus caractéristique de notre temps. Il est l'ère

* Nous sommes heureux de reproduire l'essentiel d'un Rapport présenté par notre collaborateur à la réunion biblique qui se tint à Paris (9-11 sept. 1953) sous la présidence de Mgr Robin, évêque de Blois.

[1] *Etudes*, avril 1946, p. 5-21.

[2] *Une Etape en ecclésiologie : réflexions sur l'Encyclique « Mystici corporis »* dans *Irenikon*, 1946, p. 129 ss., 285 ss., 1947, p. 34 ss.

[3] *Aspects nouveaux du problème de l'Eglise*, Lyon, 1942.

[4] *La Théologie de l'Eglise suivant S. Paul*, Paris, Edit. du Cerf, 1942.

[5] La loi de l'histoire est immanente chez les marxistes, transcendante pour la Bible. Voir Daniélou, *Essai sur le mystère de l'histoire*, Paris, Edit. du Seuil, 1953.

[6] Voir en particulier : *Introduction à la philosophie* (Paris, 1952) et *La foi philosophique* (Paris, 1953).

des animateurs qui, groupant autour d'eux des équipes, s'adressent au grand public cultivé. Le type de ce travail est la *Bible de Jérusalem* qui s'achève sous la direction du P. de Vaux, l'éminent directeur de *l'Ecole biblique* : une collaboration fraternelle y réunit dominicains, jésuites, bénédictins, maristes, salésiens, oratoriens, sulpiciens, prêtres diocésains, laïques. On n'a pas toujours été habitué à cet accord sans dissonance ! Le P. Chifflot est, de son côté, l'animateur des collections « *Lectio Divina* » et « *Témoins de Dieu* » : Cerfaux, Bouyer, Feuillet, Steinmann, y tiennent tribune. M. Robert groupe ses collaborateurs autour du sévère *Supplément au Dictionnaire de la Bible*, à qui il imprime un souci théologique neuf. Clamer termine les douze volumes de commentaires de la Bible commencée par Pirot. Daniel-Rops, enfin, s'est fait auprès du public laïc une compétence dans la vulgarisation des questions bibliques : il a groupé autour de lui des travailleurs comme Amiot et Tamisier.

On a eu l'impression que, certaines années, l'A. T. tenait plus de place dans les préoccupations, mais il semble bien qu'à présent la balance soit égale entre les deux Testaments.

2. — Nous voudrions souligner la *nouveauté de certaines pistes* suivies par des auteurs catholiques qui aspirent à nous guider vers une lecture d'ensemble, plus synthétique.

Tout le monde, aujourd'hui, parle des « *thèmes bibliques* » chers au P. Guillet et au P. Charlier. Prendre quelques vocables religieux, les enraciner en terre sémitique, les suivre en leurs enrichissements et transformations jusqu'au Nouveau Testament, éclairer ainsi l'originalité de la Révélation, tel est le programme. La méthode des *relectures* se greffe sur la précédente, et celle du *style anthologique* n'en est qu'un aspect particulier. Les auteurs de la Septante ont été, eux aussi, des lecteurs du vieux texte, qu'ils ont transposé dans une civilisation différente de celle de son éclosion : l'attention des auteurs catholiques tend donc à valoriser la vénérable version qui fut la Bible du Christianisme primitif ; la question de son inspiration se pose à nouveau. Qui nous donnerait une théologie de la Septante ferait mieux comprendre le cheminement de la Révélation. C'est ce cheminement que Bouyer a esquissé dans son livre-programme *La Bible et l'Evangile*, qui fait ressortir l'unité du dessein de Dieu. Pour le montrer, Daniélou et Coppens ont écrit, avec des méthodes un peu différentes, sur l'harmonie des deux Testaments.

3. — La renaissance biblique a enfin ce caractère : *elle affecte profondément toute la vie religieuse :* la piété, la paraliturgie, la prédication, les retraites, le catéchisme, le cercle d'études, l'enseignement théologique, et jusqu'à la présentation des missels [7]. Des expositions bibliques [8] des semaines bibliques [9] des revues bibliques, veulent répondre à ce besoin des temps nouveaux. *Les Cahiers de la Ligue de l'Evangile, Bible et Vie Chrétienne, Lumière et Vie* (de Lophem-lès-Bruges), sont spécialisés. Mais toutes les revues religieuses ont été plus ou moins amenées à s'ouvrir aux préoccupations bibliques : telles sont *la Vie Spirituelle, la Maison-Dieu*, et surtout *Lumière et Vie* (de Chambéry). Un des aspects les plus significatifs de la renaissance est d'y voir entrer, en masses compactes, les religieuses.

II. — DIFFICULTÉS ET RISQUES

Ce rappel encourageant doit cependant être bémolisé, et je voudrais le faire en vous disant les difficultés et les risques du renouveau biblique.

1. — Nous nous heurtons en premier lieu à une mentalité, comme à un mur qui résiste. Nous, qui, étant biblistes, avons dépassé certaines difficultés, devons montrer beaucoup de compréhension pour nos confrères qui se disent désorientés, en proie à un malaise et comme à une série de phobies.

— *a*) Nous voici d'abord devant une mentalité *déformée*. Une synthèse mentale devrait craquer pour s'adapter aux directives officielles, mais « *melior est conditio possidentis* ». Une telle opération de redressement s'avère si malaisée que nous n'avons pas le courage ici de critiquer. L'exégèse apologétique du siècle dernier — et ce siècle mord largement sur le nôtre ! — pèse encore tellement sur les esprits, avec ses faiblesses tactiques et ses lacunes manifestes ! Le concordisme est pour beaucoup une position sûre, et l'on n'accepte pas le rôle réducteur de la science, à quoi est réservé de dissoudre peu à peu ce qui n'était que « représentations » et non « affirmations » dans le texte biblique. On n'accepte pas de sortir de sa mentalité « occidentale » qui durcit tous les récits bibliques en histoire, et toutes les suggestions en normes. On n'accepte pas la loi du développement : « Si Abraham n'a pas cru au ciel, opine un ecclésiastique et non des moindres, comment a-t-il pu être sauvé ? » On repousse le comparatisme, sans voir qu'il est le vrai moyen de faire ressortir la transcendance de la Bible. On refuse de distinguer décrets du Magistère et décrets de police spirituelle : ce qui dispense de travailler à la solution de problèmes bien réels. On est sévère pour des imprudences de langage des jeunes, et la question devient ici une querelle de générations : et le fait est qu'on trouve souvent chez eux des mots flous, comme « symboles », « allégories », ou des affirmatins téméraires, ou des boutades violentes. S'en scandaliser trop, ne serait-ce pas oublier qu'on a été jeune soi-même ? [10]

[7] Il faut signaler la réussite, à ce point de vue, du Missel rural. La prochaine livraison des *Cahiers Sioniens* signalera cependant, dans certains missels, un contre-courant curieux, mais qu'heureusement nous ne croyons pas très important. Ainsi, on remplace le « saint » du *Sanctus*, par « grand », sous prétexte que les fidèles ne comprennent pas...

[8] On signale l'exposition ambulante de M. Laloux, professeur au Grand Séminaire d'Arras.

[9] Comme celle qui vient de se tenir à Louvain et dont le sujet était « *la Piété biblique* ».

[10] Nous pourrions donner ici quelques extraits de lettres attestant le malaise, aux composantes diverses, analysé dans ce paragraphe. On y remarquerait ce point essentiel : on est braqué sur tels points de la Bible, en particulier sur le début de la Genèse, alors qu'il n'est pas sûr du tout que là soit le centre d'intérêt du Livre total. On remarquerait, en outre, le point de vue volontiers apologétique où l'on se place. Pour une réponse d'ensemble à ce genre de difficultés, voir nos « *Problèmes d'Ancien Testament* ». Lyon, 1952.

Réforme de la Ville de Rome. — L'état peu brillant du clergé et des paroisses de Rome était dû précisément en partie à l'âge de Léon XIII. Le pape était bien renseigné : « il avait décrété de de sages mesures ; elles étaient restées lettre morte ». Il ne fallait rien moins qu' « une main de fer pour crever un tel abcès » (p. 29 - 30). Pie X, en tant qu'évêque de Rome, s'en occupa aussitôt. Il fit faire la visite canonique par des collaborateurs perspicaces, énergiques et dévoués, et il agit avec vigueur. Il fit construire des églises, en restaura d'autres, réorganisa les paroisses, assainit le clergé [4].

Plus d'un millier de prêtres sans vocation avaient quitté leurs diocèses, « le plus souvent par suite de difficultés avec leurs ordinaires », et s'étaient réfugiés à Rome où ils déshonoraient la religion. Pie X réglementa le séjour des ecclésiastiques dans la Ville éternelle, donna aux bons prêtres employés au ministère des âmes, des émoluments suffisants, et les convia à l'évangélisation des masses sans pasteurs. Dans telle paroisse nouvellement fondée, le curé trouva cinq cents ménages irréguliers : en un an il en régularisera quatre cents. Dans une autre on releva que dans l'espace de dix ans, sept cents enfants n'avaient pas fait leur première communion.

Pie X réglementa les catéchismes et la prédication évangélique. Il fonda des œuvres paroissiales de toutes sortes et réforma le grand Séminaire à tout point de vue : matériel, intellectuel et spirituel.

On a accusé le Pape d'avoir été « draconien » dans cette réorganisation de Rome. En réalité son action a été parfaitement sage, comme en font foi les documents. Tout au plus un de ses collaborateurs, Mgr Faberi, a-t-il été parfois un peu dur dans l'exécution des ordres reçus, mais ces erreurs sont bien peu de chose comparées au bien immense qui fut réalisé.

* *

Le Pape de la doctrine chrétienne. — Pie X, qui avait tant souffert de l'ignorance des chrétiens avant son élévation au Pontificat, écrivit le 15 avril 1905 l'encyclique *Acerbo nimis* qui, dit le P. Dal-Gal, « se relie étroitement à l'encyclique *Pascendi.* Elles ont toutes deux le même but : ramener le monde à la vraie science de Dieu : élever dans les masses cultivées comme dans les plus humbles, en faisant connaître la foi, une digue contre l'erreur et la tentation du mal » (p. 300-301).

Après avoir établi la nécessité de l'enseignement catéchistique, il arrive aux conclusions pratiques et il ordonne expressément « pour tous les diocèses du monde » six règles « qui devront être strictement exécutées et observées », et dont voici l'essentiel :

1° Enseigner le catéchisme aux enfants une heure chaque dimanche et chaque jour de fête.

2° Les préparer aux sacrements de pénitence et de confirmation.

3° Les préparer à la première communion chaque jour de Carême.

4° Fonder dans chaque paroisse une *Congrégation de la Doctrine chrétienne.* « Les curés, surtout là où le nombre des prêtres est restreint, y trouveront, comme auxiliaires dans l'enseignement du catéchisme, des laïcs qui se consacreront à ce ministère. »

5° Dans les grandes villes, fonder des « écoles de religion » pour la jeunesse qui fréquente les écoles publiques.

6° Instituer des cours de religion aux adultes, en dehors de la prédication proprement dite.

On sait que si les trois premières règles sont exécutées, au moins équivalemment, dans la plupart des paroisses, les trois autres ne le sont pas souvent. Et cependant le besoin s'en fait sentir aujourd'hui plus que jamais, et les *Acta* du Congrès catéchistique tenu à Rome en 1950 (p. 173) rappellent la prescription du Droit canon (c. 711, § 2) exigeant l'érection de la Congrégation de la doctrine chrétienne dans chaque paroisse.

Enfin Pie X réalisa son rêve d'un catéchisme universel, qu'il n'imposa pas, mais qui est un des mieux conçus de notre époque, mettant en relief les trois vertus théologales qui servent de cadre à l'ensemble de la doctrine chrétienne : la foi, pour les vérités à croire, l'espérance, pour les prières à réciter, la charité, pour les vertus à pratiquer.

* *

Le Pape de l'Eucharistie. — Pie X, si fervent envers la sainte Eucharistie, ne cessa jamais d'encourager les fidèles à cette dévotion. Mais il ne s'en tint pas là : il promulgua deux documents d'une importance exceptionnelle pour ouvrir tout grand aux fidèles l'accès de l'Eucharistie.

Le premier de ces « Actes » est le décret *Sacra Tridentina Synodus* (20 décembre 1905) sur la réception quotidienne de l'Eucharistie. Il mit fin aux discussions des théologiens sur les conditions nécessaires à la réception fréquente de la sainte Communion, en donnant raison à ceux qui la facilitaient.

Cette révolution n'était, en réalité, qu'un retour « à l'usage de l'Eglise primitive et des temps apostoliques eux-mêmes... Son essentielle nouveauté consiste en ce qu'il *fixe,* de la manière la plus nette et la plus définitive, devenue vraiment indispensable, *les conditions nécessaires et suffisantes* pour recevoir la sainte Eucharistie » (*F.*, p. 65), c'est-à-dire l'état de grâce et l'intention droite. Il explique clairement en quoi consistent ces conditions et rappelle que cela ne dispense nullement d'un effort personnel :

« on aura soin de faire précéder la sainte communion d'une préparation sérieuse, et de la faire suivre d'une convenable action de grâces, et le confesseur devra être consulté. »

D'ailleurs « Pie X devait revenir maintes fois sur les dispositions de ce décret, soit pour en préciser certains détails, soit pour en étendre le bénéfice à des catégories spéciales » : communion dans les oratoires privés, gain des indulgences, adoucissement de la loi du jeûne eucharistique en faveur des malades, facilité à leur porter la communion en privé, possibilité de communier dans un rite différent. Toutes ces innovations prouvent à quel point le Pape savait modifier vigoureusement les coutumes séculaires.

et justifia sa préférence par la piété et la compétence extraordinaire du prélat. On sait que la Cause de Béatification de celui-ci a été récemment introduite.

[4] Les travaux matériels exigèrent 12 millions, « somme fabuleuse pour l'époque » (plus de deux milliards de notre monnaie).

« Reçu avec une immense joie dans l'univers catholique », ce décret fut suivi, cinq ans après, du décret *Quam singulari* sur la première Communion des enfants (8 août 1910).

Pour montrer à quel point, ici encore, Pie X fut révolutionnaire, il suffit de rappeler que, au début de cette même année 1910, l'évêché et le chapitre de Strasbourg étaient en litige pour savoir si c'était à 12 ans ou bien à 14 que les enfants pouvaient être admis à la communion, litige qui fut soumis à Rome. De même à Rouen et dans d'autres provinces, divers conciles avaient fixé à 12 ans l'âge de la première Communion. En certains pays, les grands enfants qui mouraient avant cette cérémonie étaient privés du viatique et enterrés selon les règles prescrites pour les tout petits. En face de ces abus le Saint-Siège réagissait depuis plusieurs années déjà ; il rappelait qu'il fallait faire communier les enfants à l'âge de discrétion, et il cassait les décisions contraires des conciles provinciaux. Le décret du 8 août 1910 ne surprit donc personne.

Le Saint-Père y définit l'âge de discrétion ; pour la *confession*, c'est celui auquel on peut distinguer le bien du mal ; pour la *communion*, c'est celui auquel on peut discerner le pain eucharistique du pain ordinaire. Le plein usage de la raison n'est pas nécessaire, mais « un *certain usage* suffit ». La connaissance parfaite du catéchisme n'est pas exigée, mais seulement celle des mystères nécessaires de nécessité de moyen. Il peut donc arriver que l'enfant soit apte à communier avant l'âge de 7 ans. Et une fois la première Communion faite, « ceux qui ont charge des enfants doivent mettre tous leurs soins à les faire approcher très fréquemment de la sainte Table, et, si c'est possible, même tous les jours », à condition qu'ils y mettent « la dévotion que comporte leur âge ».

Le décret se termine par des « recommandations pressantes, même sévères, aux Ordinaires », ce qui « marque nettement son importance exceptionnelle aux yeux du Saint-Père ».

Après cette promulgation, Pie X s'informait de la manière dont on suivait ses directives. Il apprit qu'en France des résistances se manifestaient. « Causant un jour avec Mgr Chesnelong, alors évêque de Valence, plus tard archevêque de Sens, il lui dit : « En France, on critique âprement la communion précoce que Nous avons décrétée ; *mais, par elle, il y aura des saints parmi les enfants, et vous le verrez.* » (*D.*, p. 305, note 6).

C'est un fait, hélas ! que maintenant encore les deux décrets de Pie X sont loin d'être partout observés, alors que la sainte Eucharistie est l'antidote plus indispensable que jamais aux poisons de toutes sortes qui tuent les âmes. En ce qui concerne la communion précoce des enfants, on objecte aujourd'hui que les familles sont trop déchristianisées. Mais cela n'est pas une raison :

« là-dessus est nettement concluante une réponse le l'*Ami du Clergé* (1937, p. 673). Nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur comme nous le renvoyons à la lecture de l'excellent commentaire de l'*Ami* sur le décret *Quam singulari* (1951, p. 518-520). Nous renvoyons de même à la lecture d'un article pleinement objectif et judicieux du *Messager du Cœur de Jésus* (1951, p. 142-143) » (*F.*, p. 84).

* *

Le Pape et la liturgie. — Nous avons vu comment Pie X était un bâtisseur d'églises. Il fit preuve en cela « du plus grand esprit de foi, mais aussi d'un *goût artistique* des plus authentiques. » (*F.*, p. 107). Il demandait de ne pas chercher au loin de nouvelles lignes, mais de prendre comme modèle une des vieilles basiliques. Quand une église était belle, il regrettait qu'aux jours de fête on la décorât de draperies quelconques qui la déparaient et qu'il appelait « des chiffons rouges » (*ib.*). Pour la même raison, il abhorrait les « Madones habillées » et conseillait de leur substituer de belles statues. Pratique en cela comme en tout, il discutait lui-même le plan des nouvelles églises avec les architectes et il exigeait, dans la mesure du possible, qu'on bâtît dans le voisinage immédiat une école et des locaux paroissiaux.

Il avait le même talent artistique et le même amour pour *la musique*. Certains l'ont rabaissé sur ce point comme en d'autres matières, mais c'est à tort. Entre autres témoins le card. Merry del Val, qui « était lui-même un musicien distingué », l'a attesté, et le Père F. cite longuement son témoignage (p. 111-113), « parce qu'il éclaire un aspect trop peu connu de l'âme de Pie X, qu'il montre dans quel esprit et selon quelles inspirations il a opéré sa réforme de la musique sacrée, et qu'il fait ainsi justice des griefs absurdes selon lesquels Pie X n'était point compétent en de telles matières ; qu'il fut trop rigoriste... » (*ib.*). On y lit, entre autres choses, que Pie X désirait ardemment « promouvoir le *chant collectif*. Il le considérait comme un excellent moyen de formation du peuple, propre à éveiller l'intérêt à la beauté de la liturgie, surtout en rapport avec le saint sacrifice de la messe. »

« Quand on lui présentait de nouvelles compositions musicales pour obtenir son approbation, il en examinait la partition avec soin. Plus d'une fois, devant moi, il en fredonna la mélodie qu'il lisait à vue avec facilité, battant simultanément la mesure avec la main, puis il donnait son jugement sur la valeur de l'œuvre »[5].

Dans son *Motu proprio* du 22 novembre 1903 sur la musique sacrée — document dont le cinquantenaire vient d'être célébré — son *Instruction* « nette, précise, minutieusement détaillée, savante et pratique à souhait, apparaît comme l'œuvre d'un spécialiste d'une compétence consommée ». (*F.*, p. 115).

L'année suivante, le 25 avril, un *Motu proprio* sur « *l'édition vaticane des livres liturgiques contenant les mélodies grégoriennes* » exigeait le rétablissement de ces mélodies dans leur intégrité et leur pureté et confiait leur édition aux Bénédictins de Solesmes. Les travaux ainsi préparés devaient être examinés par une *Commission pontificale* composée de dix membres (parmi lesquels Dom Pothier, Dom Mocquereau, Mgr Perosi, Pierre Wagner) et de dix consulteurs (parmi lesquels Mgr Perriot, de Langres, Mgr Moissenet, de Dijon, M. Amédée Gastoué, de Paris). Ce *Motu proprio* fut suivi d'autres documents sur la musique : Brefs à Dom Pothier, à Dom Delatte, passages de l'encyclique sur saint Grégoire le Grand, etc. Notamment Pie X

[5] Un remarquable compositeur langrois, l'abbé Nicolas Couturier, eut l'occasion de présenter à Pie X des spécimens de ses œuvres, et lui aussi, constata la maîtrise du Pape en cette matière.

écrivait le 21 avril 1904 au cardinal - archevêque de Lyon :

« La formation du peuple au chant grégorien est plus que jamais utile, parce que ce chant invite le peuple à mieux participer aux fonctions sacrées et apporte un grand accroissement à la piété du peuple » (*F.*, p. 120).

Avant de terminer cette section sur l'activité liturgique de Pie X, il est indispensable de signaler sa *réforme du Bréviaire*, si appréciée du clergé. On sait qu'elle consiste essentiellement à faire réciter le psautier chaque semaine — ce qui est à la fois un allègement et une source de variété — et des extraits de l'ensemble de la Bible chaque année. Il abrégea aussi l'office dominical et supprima quelques leçons de Saints. Comme toujours, il travailla personnellement à cette réforme « et souvent il corrigeait et ajoutait de sa propre main » aux projets de la Commission pontificale, témoigne un de ses secrétaires. (*F.*, p. 159).

* *

Le Pape et le clergé. — Une des premières mesures de Pie X fut d'imposer la visite canonique dans tous les diocèses d'Italie. L'état des *Séminaires* se révéla parfois peu brillant. Le Pape y remédia en ordonnant d'instituer des Séminaires régionaux et même interrégionaux : « Seule, en effet, cette création rendait possible une solide instruction des clercs dans les diverses disciplines ecclésiastiques » et une formation sérieuse. (*F.*, p. 124). Ce fut là, dit de son côté le P. Dal-Gal « une idée de génie qui émerveilla jusqu'aux adversaires de l'Eglise » (p. 315). Mais « on devine à quelles difficultés devait se heurter le Saint-Père dans la réalisation de tels desseins ». (*F.*, p. 124).

En 1906, il envoyait aux évêques d'Italie la lettre encyclique *Pieni l'animo* sur l'éducation des séminaristes ; en 1907 il établissait une *Ratio Studiorum* des petits et grands séminaires ; en 1908 il faisait publier les règles éducatives et disciplinaires les concernant. Tout en insistant sur la formation à la piété, il s'occupait même de l'hygiène.

Entre temps il dictait des instructions similaires au clergé du monde entier, compte tenu de la variété des situations. Et il intervenait souvent par la parole et la plume pour faire ses recommandations au clergé. « Impossible de nombrer les circonstances où le pape laisse éclater ce zèle et ces préoccupations. » (*F.*, p. 126). Citons seulement quelques cas.

Dans l'encyclique *Pieni l'animo* il déplore l'insubordination de certains prêtres, leur « mépris ouvert de toute autorité et de ceux qui l'exercent » et l'infiltration de cet esprit dans les séminaires :

« C'est surtout parmi les jeunes prêtres qu'un esprit si funeste produit des ravages », dit-il. (*F.*, p. 128).

Ils abusent même de la prédication pour répandre les nouveautés dangereuses ; ils prétendent à l'autonomie en matière sociale et politique :

« Un autre champ où l'on pousse trop activement le jeune clergé à professer et à réclamer l'exemption du joug de l'autorité légitime, c'est celui de l'action populaire chrétienne. »

Et le pape cite ici Léon XIII et confirme énergiquement ses instructions. Ce qui suggère au P. F. les réflexions suivantes :

« Pas une fois... Pie X ne s'éloigne vraiment de la doctrine, des vues et directives générales de Léon XIII. C'est ce que trop souvent, il faut bien le redire, l'on semble méconnaître ou ignorer » (p. 130).

Sans doute, dit Pie X, « il est louable que les prêtres, spécialement ceux qui sont jeunes, aillent au peuple » ; « mais qu'on n'oublie jamais que, même au milieu du peuple, le prêtre doit conserver intact son auguste caractère de ministre de Dieu » (p. 132). Et ici encore il cite Léon XIII :

« Toute manière de s'occuper du peuple au détriment de la dignité sacerdotale, des devoirs et de la discipline ecclésiastique, ne pourrait être que hautement réprouvée » (8 déc. 1902).

Mais le document le plus touchant adressé au clergé par Pie X est l'exhortation *Hærent animo*, à l'occasion de son jubilé sacerdotal. Il la composa, témoigne le cardinal Merry del Val, « page après page, en quinze jours environ, pendant les moments de liberté dont il pouvait disposer. Chaque jour, au fur et à mesure que son travail avançait, il m'en faisait la lecture, m'invitant même à faire mes observations. C'était vraiment une œuvre jaillie du cœur. » (*F.*, p. 132-133).

Pie X y insiste surtout sur la nécessité de la sainteté du prêtre. Les vertus « actives » ne suffisent pas, mais il faut aussi pratiquer celles que certains appellent dédaigneusement les vertus « passives : : humilité, renoncement, etc... Pour cela il faut la grâce, et la grâce s'obtient par la prière :

« c'est une très grave erreur que de négliger la méditation quotidienne sous prétexte de ministère. Funeste est l'aveuglement de ceux qui considèrent comme perdu le temps consacré à la prière » (p. 137).

Nécessaires aussi sont la lecture des livres pieux, et l'examen de conscience, et les autres exercices traditionnels. En un mot, « Plus que jamais, de nos jours, le prêtre doit être exemplaire ».

Comparant cette exhortation à l'encyclique de Pie XI du 20 décembre 1935 et à celle de S. S. Pie XII du 23 septembre 1950, sur le même sujet, le P. F. signale que toutes les trois, quoique reflétant la marque de leur auteur respectif et la trace des besoins particuliers à chaque époque, ont bien la *même inspiration :* le besoin de rappeler au prêtre la nécessité de sa sanctification ; *le même objectif :* « le zèle de la sainteté sacerdotale vraiment féconde et salutaire » ; le recours aux *mêmes moyens :* la prière et l'obéissance. Et, ajoute-t-il, que si on poursuit la comparaison avec d'autres papes, modernes comme Léon XIII, ou anciens tel que saint Grégoire le Grand, on trouve toujours le même enseignement : « nouvelle preuve de la continuité de l'Eglise dans sa doctrine et dans sa discipline » (p. 139).

« Certains historiens, même catholiques », ont prétendu que Pie X avait peu d'estime pour la *dignité épiscopale*. A l'encontre de ces « allégations partisanes » il suffit de lire les « innombrables lettres » qu'il a adressées aux évêques, pour constater le contraire. « Nous ne croyons pas qu'un Pape ait eu, à un plus haut degré que Pie X, le sentiment de la grandeur et des exigences de la dignité épiscopale, ait témoigné à ses Frères dans l'épiscopat plus de sollicitude, plus d'attachement, ferme, certes, comme il le fallait, mais encourageant et paternel. » (*F.*, p. 139).

Serait-ce cette fermeté qui aurait induit ces historiens en erreur ? Mais elle n'était chez Pie X que l'expression du devoir. Et on sait que dans plusieurs cas, dont nous reparlerons, il ne pouvait s'y soustraire. Il s'en acquittait d'ailleurs en réalité avec « une grande douceur et une parfaite dignité » dit le card. Merry del Val. C'est à l'intention des évêques qu'il profita du centenaire de S. Anselme de Cantorbéry pour brosser un magnifique tableau du Pasteur dans l'encyclique *Communium rerum* du 21 avril 1909. Il a toujours exigé des fidèles une obéissance parfaite à leurs évêques. Ainsi il signifiait un jour, par l'entremise de son Secrétaire d'Etat :

« Mieux vaut qu'une œuvre ne se fasse pas que de se faire en dehors de la volonté des évêques, ou contre leur volonté » (*D.*, p. 345, n. 2).

Et encore, un an plus tard :

« Il ne peut y avoir d'Action catholique digne de ce nom sans une entière subordination aux évêques » (*ib.*).

A noter aussi le nombre de prélats nommés par lui : au seul Consistoire du 29 avril 1909 il en nommait 37 et en publiait 98 déjà nommés par brefs. Sur ces 135 évêques, il y avait 25 religieux. « Il faut remonter aux temps de l'Eglise primitive pour trouver une telle proportion. » (F., p. 140).

Enfin Pie X réforma la *Curie romaine*. « Dans cette œuvre, le Pape eut à vaincre bien des oppositions et il fit preuve d'un merveilleux esprit d'organisation » (p. 147). Aussi cette réforme fut-elle inscrite intégralement dans le code actuel de droit canonique.

* *

Le Pape du Droit canonique. — Depuis l'époque de Gratien (XII^e s.), les lois ecclésiastiques s'étaient accumulées ; certaines d'entre elles étaient tombées en désuétude, d'autres étaient très difficiles à appliquer. La codification de cette masse était devenue indispensable. Pie X s'y intéressa dès son accession au Trône pontifical, « deux ou trois jours après avoir été nommé pape », dit son Secrétaire d'Etat (p. 151). Et il s'en occupa avec un zèle, un esprit méthodique et une persévérance admirables. En 1904, il créait dans ce but une *Commission pontificale*, présidée par lui et faisait interroger les évêques sur les matières du droit, leur demandant de participer à l'élaboration du code. Bien plus, il faisait demander l'avis des juristes les plus réputés, quels qu'ils fussent, même non catholiques : preuve de sa largeur d'esprit et de son souci de perfection.

Tout passait en dernier examen entre ses mains : « il voulait être informé de tout avec la plus entière minutie », et il fit souvent revoir de nombreux canons. « Certains ont été modifiés de sa propre main ; d'autres corrigés ou réformés par son ordre exprès ».

En cas de grave divergence de vue entre les évêques des diverses parties du monde, le pape, « avec son sens pratique habituel, dit le cardinal Merry del Val, édictait un décret provisoire dont la tendance lui paraissait justifiée par les arguments les plus solides, et qui pouvait être, éventuellement, incorporé ou non dans la législation définitive. Le Saint-Père donnait ainsi à ses collaborateurs la possibilité d'amender cette disposition particulière ou de la retirer, et, au moment voulu, d'arrêter le texte définitif du nouveau code. C'est pour n'avoir pas compris la sagesse de cette procédure que des observateurs superficiels ont conclu trop hâtivement que Pie X ou son successeur Benoît XV avaient rapporté certaines de leurs décisions. Tel n'était pas le cas. » (*F.*, p. 156-157).

C'est ainsi que fut élaboré un code qui, de l'avis unanime des juges compétents, est « un vrai chef-d'œuvre », « un monument impérissable de sagesse juridique ». Pie X aurait bien voulu en voir l'achèvement ; il répétait souvent : « Nous insistons pour l'achèvement de cette œuvre, car je vieillis et je désirerais la voir terminée ». Cette joie ne lui fut pas donnée : le code ne fut promulgué que trois ans après sa mort, mais « il n'en reste pas moins l'auteur », reconnaît Benoît XV.

En ce qui concerne la discipline du *Conclave*, on sait que Pie X la compléta et renouvela la condamnation du *veto*. L'excommunication spécialement réservée au Souverain Pontife est désormais portée contre ceux qui le proposeraient et le transmettraient. (Constitutions *Commissum Nobis* et *Vacante Sede Apostolica*).

* *

L'adversaire du modernisme. — L'extraordinaire maîtrise de Pie X dans les diverses matières déjà exposées, fait apparaître « un très grand pape, de la taille des plus grands » ; mais « cette taille » apparaît plus grande encore lorsqu'on envisage l'action de Pie X dans son rôle de *gardien* et *défenseur de la vérité catholique*, du divin dépôt de la foi. » (*F.*, p. 161-251).

Le modernisme fut, selon le mot de Mgr Baudrillart, « le plus grand péril doctrinal que l'Eglise ait connu depuis le protestantisme ». L'action conjuguée du subjectivisme kantien, de l'évolutionnisme hégélien, du libéralisme et du scientisme, « tendait à ébranler jusqu'aux notions fondamentales des croyances catholiques. »

« Il ne laissait rien debout du travail d'unification dogmatique réalisé par les conciles de Trente et du Vatican. Après avoir désorganisé et ruiné par la base les démonstrations classiques de l'existence de Dieu, de sa personnalité, de la distinction de l'âme et du corps, les novateurs déclaraient que les concepts de création, de surnaturel, de miracle, de dogme, de nature, de personne, de transsubstantiation, de certitude objective et absolue, de moralité fondée sur la volonté de Dieu étaient devenues non pas quelque chose de faux, mais, ce qui est plus grave, d'impensable ». (Brugerette, cité par F., p. 163).

De plus, selon le modernisme, la Bible, l'Evangile même n'ont aucune valeur historique, l'élaboration des dogmes est une construction artificielle qui n'a aucun rapport avec les réalités, la discipline ecclésiastique est de la même nature que celle des sociétés civiles, et par suite il est normal de démocratiser l'Eglise.

Quel qu'ait été le nombre des modernistes, — on a proposé les chiffres les plus contradictoires, — il est certain que leur doctrine s'infiltrait partout, surtout dans les milieux intellectuels et chez les jeunes prêtres, « qui subissaient avec une extrême facilité l'attrait des nouveautés » (p. 165). Et cette infiltration constituait le plus grand péril.

« Ce péril, certains historiens contemporains, même catholiques, l'ont singulièrement minimisé, soit par ignorance, soit, peut-être, dans un sentiment inexact

de l'importance ou l'opportunité de l'œuvre de Pie X. » (*F.*, p. 167).

Il est remarquable, par contre, que des protestants tels que Paul Sabatier, le pasteur Gout, et Gaston Riou, et des penseurs indifférents tels que Emile Boutroux soient d'un avis tout différent (p. 167-169). De même encore les Francs-maçons qui se réjouissent de voir l'Eglise « qui se lézarde de toute part et menace ruine » sous l'effet des doctrines nouvelles (p. 169-171). A plus forte raison des maîtres parfaitement avertis : Mgr Batiffol, le P. Portalié, le P. Lagrange, le P. Léonce de Grandmaison, le P. Prat, Dom Janssens, se rendent-ils compte du danger, plus ou moins vite. Mgr Batiffol est, semble-t-il, le premier qui ait vu clair. Il écrit dans ce sens au P. Lagrange dès 1896, et lui dit en parlant de la collaboration de l'abbé Loisy à la *Revue biblique* : « Je vous abandonne le bonhomme et n'ai plus envie de l'atteler à la voiture : il rue » (p. 171). (Cf. *F.*, 171-178).

Léon XIII aussi avait vu clair. Dans plusieurs encycliques, dont la première est datée du 28 décembre 1878, il condamne les erreurs qui bientôt prendront forme dans le modernisme (p. 179-182). Pourquoi ses enseignements demeurèrent-ils lettre morte ? Le P. de Grandmaison donne la raison . « A ces directions et enseignements la sanction qui les eût imposés fit parfois défaut. Dans les mains défaillantes du vieux pontife, les rênes, sur la fin, flottaient un peu. » (*F.*, p. 183). Mais, ajoute le P. F., « certains faits, mieux connus aujourd'hui, grâce à la publication des *Mémoires de Loisy*, permettent d'excuser, sinon de justifier, en tout cas de mieux comprendre, les lenteurs ou l'excessive longanimité du Pontife » (*ib.*). Et il montre comment Loisy, avec une duplicité de plus en plus marquée, se soumettait extérieurement aux condamnations de Rome sans modifier en rien ses idées (p. 183-188).

De plus, « chez certains membres de l'épiscopat et même du Sacré-Collège » (p. 192). Loisy était soutenu en dépit de toutes ses palinodies. Même au moment où l'ombre d'une illusion ne semblait plus possible, par exemple en 1901, des prélats comme le cardinal Mathieu et Mgr Mignot intervenaient pour empêcher une condamnation. En 1903, alors qu'une dizaine d'évêques français condamnaient *l'Evangile et l'Eglise* et que ce volume, ainsi que les *Etudes évangéliques*, était déféré à l'Index, un consultateur de l'Index, professeur à l'Université Grégorienne, le P. Gismondi, concluait dans son rapport à la non-condamnation. C'est seulement plus tard que ce professeur sera relevé de ses fonctions après quinze années d'enseignement.

Toujours est-il que Léon XIII mourut avant d'avoir pris une décision, au moment où le trouble était à son comble et qu'une intervention de Rome s'imposait. Aussi Pie X ne tarda-t-il pas à entamer la lutte et à la poursuivre avec une énergie inlassable. Evêque de Mantoue, puis Patriarche de Venise, il s'était rendu compte de l'invasion des erreurs nouvelles. Il n'eut donc pas à se laisser influencer par quiconque en cette matière, pas plus que dans les autres : il n'avait qu'à suivre ses lumières de son puissant esprit éclairé par la grâce.

Dès le 4 décembre 1903 commence la série des condamnations avec celle de Loisy ; elle se continue avec celles de Houtin, P. Viollet, Laberthonnière, Foggazzaro, E. Lefranc, Ed. Le Roy, etc. En même temps la *Commission biblique*, récemment organisée, porte une série de décisions relatives aux problèmes exégétiques.

Mais ce n'était pas encore l'acte décisif, qui ne devait avoir lieu que quatre ans plus tard. Pourquoi ce délai ? Loisy, dans ses *Mémoires*, l'attribue aux soucis occasionnés par la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France. « Cette explication tombe à faux : elle méconnaît la conscience et la fermeté du pape. En réalité le pape a voulu patienter, laisser aux coupables le temps de se reconnaître et de rentrer dans le devoir » (*F.*, p. 194). Plusieurs fois il intervint dans ce sens, par exemple en 1906 dans l'encyclique *Pieni l'animo* où il réprouve la tendance à proclamer

« de nouvelles orientations de la vie chrétienne, de nouvelles directives de l'Eglise, de nouvelles aspirations de l'âme moderne, une nouvelle vocation sociale du clergé, une nouvelle civilisation chrétienne, et choses semblables... » (Cité par *F.*, p. 131).

Le décret *Lamentabili* parut le 17 juillet 1907. Certains prétendirent qu'il était l'œuvre d'un groupe de cardinaux du Saint-Office. « Mais ces informations ne reposent sur aucun document officiel. En revanche, les termes de la *Préface* indiquent la part *personnelle* du Souverain Pontife... L'initiative vient de lui » et il charge la Congrégation de *l'Inquisition* d'examiner la question (p. 197).

Sous le coup de cette condamnation de 65 propositions modernistes, « les novateurs, comme il est toujours advenu en des cas semblables, accusèrent le pape de vouloir barrer la route au progrès, interdire les recherches et travaux de la science. » (*F.*, p. 199). On y voyait la preuve « qu'on ne peut être fidèle à l'Eglise qu'à la condition de ne pas penser et, *vice versa*, qu'on ne peut penser qu'à la condition d'être infidèle à l'Eglise ». (*D.*, p. 269).

En réalité, ainsi que l'ont reconnu immédiatement un P. Portalié, un P. Lagrange et même Mgr Mignot, cette condamnation de l'erreur ne pouvait que favoriser le progrès scientifique en déblayant le terrain des chercheurs.

Deux mois après, paraissait l'encyclique *Pascendi* « synthèse monumentale des erreurs modernistes, exposé et condamnation de ces erreurs. » (*F.*, p. 200). Cette fois encore, les gens « bien informés » répandirent les bruits les plus fantaisistes sur la composition de l'encyclique (p. 201-202). Mais, « grâce aux dossiers des *Procès informatifs*, nous savons aujourd'hui la part *personnelle* du Souverain Pontife, trop méconnue, et les noms des théologiens appelés par lui à l'élaboration de l'encyclique. » (*F.*, p. 202). Ainsi l'un des témoins, le cardinal Canali, assesseur de la S. C. du Saint-Office, ancien substitut de la Secrétairerie d'Etat sous Pie X, affirme :

« Qu'on en soit bien persuadé, l'ensemble des mesures prises pour endiguer le modernisme fut complètement l'œuvre du Pape. La condamnation du modernisme fut décrétée par Pie X lui-même qui avait longuement élaboré le plan de l'encyclique. » (*D.*, page 268, note).

L'abbé Paulus de Toth, qui « fut en relations très suivies avec le Saint-Père », témoigne de son côté :

« Le pape était très informé et suivait avec une

clairvoyance absolument admirable tous les cénacles, toutes les revues, toutes les œuvres infectées par l'erreur. » (*F.*, p. 203).

Et encore :

« L'encyclique *Pascendi* fut, entre autres choses, un document irréfutable de la hauteur intellectuelle du Serviteur de Dieu et de sa très vaste culture, spécialement en philosophie et théologie. » (*F.*, p. 203) [6].

Il est inutile de rappeler le contenu de l'encyclique : ceux de nos lecteurs qui désireraient se le remémorer pourront se reporter, entre autres études, à l'article de L. Brigué paru dans l'*Ami du Clergé* (1951, p. 448-461), et auquel renvoie le P. Fernessole — ou bien, en plus approfondi, au *Dictionnaire Apologétique de la Foi catholique* : à art. « *Modernisme* ». Mais il faut au moins noter « un point que la plupart des commentateurs laissent trop dans l'ombre, ou même passent entièrement sous silence » ; l'encyclique *Pascendi*, pas plus que le décret *Lamentabili*, ne barre la route au travail scientifique. Elle l'encourage, au contraire, mais au moyen de méthodes saines. (*F.*, p. 207).

Et ceci encore est bien dans la ligne de toute l'activité de Pie X, qui a tant recommandé au clergé la science authentique, à Mantoue et à Venise, et qui la recommande de nouveau dans l'encyclique *Jucunda sane*, où, après avoir signalé que certains « s'emportent contre la *méthode critique*, comme si elle devait tout ruiner », il précise :

« celle-ci, à la vérité, n'est pas elle-même en faute, et, légitimement employée, elle facilite très heureusement les recherches. » (*F.*, p. 207).

Dans l'encyclique *Pascendi* elle-même, il donne aux Séminaires et Universités des directives intellectuelles parfaitement conformes à celles de Léon XIII, qu'il cite, et il invite à étudier les auteurs scolastiques en tout ce qui est solide et susceptible de cadrer avec les découvertes modernes. « Est-il possible d'être plus large et plus accueillant au vrai progrès ? » (*F.*, p. 209). Non seulement cela, mais « si paradoxal que cela puisse sembler à un bon nombre d'historiens, Pie X *dépasse* Léon XIII » en ce qu'il loue les théologiens qui « ont pris à tâche de faire plus de lumière dans la *théologie positive, en y projetant celle de l'histoire* — de la vraie. *Evidemment, il faut donner plus d'importance que par le passé à la théologie positive*, mais sans le moindre détriment pour la théologie scolastique ». (*F.*, p. 209).

Et l'auteur de demander :

« Où donc les modernistes, ou modernisants de toute époque, trouvent-ils que Pie X nous ramène et nous laisse au Moyen Age, barre la route au progrès, que ce soit aux sciences ou que ce soit à l'histoire ? »

Pie X, dans cette encyclique, annonce même son intention de fonder « une *institution particulière qui groupera les plus illustres représentants de la science* parmi les catholiques, et qui aura pour but de favoriser, avec la vérité catholique pour lumière et pour guide, le progrès de tout ce que l'on peut désigner sous les noms de science et d'érudition. » (*F.*, p. 210). Il s'agissait là, sans nul doute, dit M. Rivière, d'un projet d' « Association internationale des savants catholiques superposée à des groupes nationaux qui auraient chacun leur comité et délégueraient un ou plusieurs membres au bureau central. » Dès le mois suivant un appel fut adressé à diverses personnalités catholiques. Puis une réunion eut lieu à Rome pour les catholiques italiens. On pensait à Albert de Lapparent comme président du groupe français. Le projet en resta là, on ignore pourquoi. Mais « on doit savoir gré de ses intentions au pontife qui l'avait approuvé sinon conçu. » (*F.*, p. 211).

Si ce projet n'aboutit pas, il en réalisa d'autres : il *renforça la Commission biblique pontificale* en lui donnant la faculté de conférer les grades académiques d'après un programme publié en 1911 ; il ordonna la *révision de la Vulgate* et mit tout en œuvre pour favoriser ce travail ; il créa à Rome l'*Institut biblique pontifical*, qu'il confia aux Pères Jésuites ; en France il encouragea « avec beaucoup de chaleur » Mgr Baudrillart à fonder sans tarder de *nouvelles chaires* (Origines chrétiennes, — Histoire des religion) pour faire pièce à certaines théories enseignées en Sorbonne ; il s'opposa à la suppression de la chaire de droit et, pour soutenir l'Institut catholique, non seulement il le recommanda aux évêques de France dans une lettre importante (*F.*, p. 216), mais il donna immédiatement cent mille francs (l'équivalent approximatif de vingt millions de notre monnaie actuelle) [7].

On sait que toutes les mesures de Pie X contre le modernisme furent couronnées par l'obligation du *serment dit « antimoderniste »*. A la suite de cet assainissement, l'effort scientifique rebondit d'une manière admirable, et le P. F. énumère (p. 223-224) quelques-unes des œuvres de valeur qui virent le jour dès 1907 : *Revue des Sciences philosophiques et théologiques* du Saulchoir, les *Origines du dogme de la Trinité* du P. Lebreton, *L'Eglise naissante et le catholicisme* de Mgr Batiffol, *les Recherches de Science religieuse*, fondées par le P. de Grandmaison, la continuation de travaux importants comme le *Dictionnaire de théologie catholique*, le *Dictionnaire apologétique*, le *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, les ouvrages de l'*Ecole biblique de Jérusalem*, etc...

Si tout le monde est aujourd'hui d'accord sur la clairvoyance, la hauteur de vues et l'énergie de Pie X, beaucoup lui font encore des reproches sur la *manière* dont il a sévi, ou fait sévir contre les coupables ou suspects de modernisme. On prétend qu'il a été parfois dur et injuste envers eux. Or c'est précisément le rôle des procès informatifs de faire pleine lumière sur des accusations de ce genre. Et tous les témoins qui ont déposé sous la foi du serment affirment, sans aucune exception, que le pape a toujours agi « à l'égard des *personnes* avec une parfaite *sagesse*, *équité* et *charité* », si bien qu'il faut écarter sans pitié les « injustes légendes, voire les calomnies odieuses » qui courent encore à ce sujet. (*F.*, p. 225).

[6] Parmi les théologiens qui ont préparé les matériaux, les témoins citent les PP. Mattiussi, Billot et Barbieri. On peut voir dans l'*Ami* 1947, p. 115-118 un témoignage sur le rôle important du P. Lemius.

[7] Le cardinal Baudrillart nota sur son carnet, au sortir de l'audience, le résumé de l'entretien et cette appréciation : « Le pape parle merveilleusement le latin et peut exprimer toutes les nuances de sa pensée ». (*F.*, p. 215).

Le pape, dit un témoin bien informé, « ne voulait jamais sévir s'il n'était entré en possession de preuves irréfragables » (p. 226), et il est facile de citer les personnages coupables ou suspects qui bénéficièrent de la patience et de la bonté du Saint-Père : tels Loisy, Murri, Pazzini, Semeria, Daëns et d'autres. (*F.*, p. 226-231). De plus, le pape confia l'exécution de ses ordres à des cardinaux du Saint-Office vraiment irréprochables : les cardinaux Vanutelli, Rampolla, Ferrata, de Lai, etc. Si ce dernier fut violemment attaqué, c'est par ceux qui refusèrent d'obéir.

Il reste cependant qu'il n'a pas condamné certains périodiques qui dépassaient la mesure dans leur lutte antimoderniste et malmenaient parfois les évêques eux-mêmes. On lui a reproché cette attitude ; on lui a fait grief de ne pas suffisamment défendre les évêques.

En réalité tout s'explique si on se reporte aux circonstances du moment : « C'était la pleine lutte, âpre, infiniment plus qu'on ne peut aujourd'hui le soupçonner » (p. 234). Il était fatal que les défenseurs de l'orthodoxie commissent parfois quelques excès dans le feu du combat. Mais les témoins affirment que, quand les périodiques valaient la peine qu'on s'intéressât à eux, il « veillait à ce que ces excès fussent réprouvés et que fût recommandée la modération » (p. 235-236).

Comme, malgré ces attestations, quelque doute subsistait encore à ce sujet en 1949, S. S. Pie XII chargea la *Section historique de la Congrégation des Rites* d'élucider la question. Or le P. Antonelli, O.F.M., chargé de cette enquête, mit providentiellement la main sur un important dossier du cardinal Rossi. Il en résulte que les accusations portées contre Pie X sont complètement dénuées de fondement. Le Pape a toujours recommandé la mesure du langage et le respect des évêques, et s'il n'a pas condamné les feuilles qui ne suivaient pas toujours ses conseils, c'est, dit le P. Antonelli, que

> « étant donnée la haine qu'on avait pour toute la presse appelée « papale », à l'instigation des modernistes, semi-modernistes et catholiques libéraux, un seul signe public de blâme de la part du pape aurait été exploité. » (*F.*, p. 239).

Notamment le pape ne prête nullement à la critique dans sa conduite à l'égard du cardinal Ferrari, archevêque de Milan (*F.*, p. 239-242). Celui-ci n'eut pas une attitude suffisamment droite et loyale, et Pie X en souffrit.

De même rien ne peut être reproché au sujet du *Sodalitium pianum*, vulgairement appelé en France *la Sapinière*. Cette société « considérée en soi et sur les bases de son statut et programme, était, dit le P. Antonelli, une organisation bonne et destinée à bonne fin ». Fondée par Mgr Benigni dans le but de faire mener à ses membres une vie catholique « intégrale » et de les diriger dans la lutte contre les erreurs du modernisme et du libéralisme, elle n'était une société secrète que « pour les personnes qui lui étaient étrangères, mais *non pour les supérieurs ecclésiastiques* » (p. 242-243). Il n'est pas étonnant que le cardinal de Lai ait favorisé ce genre de secret, car il le recommandait instamment à tous les dicastères. Mais Pie X, ici encore, n'y était pour rien, car il imposait très rarement la loi du secret. Quant à « l'accusation de vraie conjuration noire, de « maçonnerie » noire... d'espionnage et de délation organisés même contre la hiérarchie », elle « est, dit le P. Antonelli, chose tout simplement dépourvue de fondement » (p. 244).

Pie X bénit le *Sodalitium* à trois reprisse, comme le fait si volontiers le Saint-Siège pour les œuvres dévouées à l'Eglise, et il lui donna une subvention annuelle de 1000 lire, mais il refusa toujours, malgré de nombreuses interventions, de lui donner une approbation canonique formelle. Il n'eut pas de relations personnelles avec Mgr Benigni, ne le fit nullement collaborer à l'encyclique *Pascendi*, ne le reçut jamais en audience privée, et même l'exclut des dicastères en 1912 [8].

Le Père F. termine son exposé sur le modernisme en réfutant un dernier faux bruit, à savoir que Benoît XV aurait désavoué Pie X. « Cette accusation est une erreur doublée d'une sottise ». En réalité Benoît XV a continué toutes les mesures de son prédécesseur. Il a seulement réprouvé certaines « appellations » récentes qui sont sûrement les termes d' « intégristes » et d' « intégrisme ». (*F.*, p. 248). Il avoua lui-même à un religieux (l'abbé de Subiaco) qu'avant son élévation au Souverain Pontificat, il ne partageait pas toutes les idées de Pie X — ce qui est d'ailleurs bien connu — mais « maintenant, dit-il, je dois reconnaître combien il a eu raison » (p. 249).

* *

Pie X et l'Action sociale. — On connaît l'activité sociale de Mgr Sarto à Mantoue et à Venise. Devenu pape, il fit connaître ses idées sur cette question dès le 18 décembre 1903 « sous une forme originale, où il se faisait catéchiste de la science sociale ». C'est le *Motu proprio* sur l'*Action populaire chrétienne* (*F.*, p. 253). Pie X y condense les principes sociaux « en dix-neuf propositions extraites des enseignements de son prédécesseur ». Il y attribua toujours une grande importance et s'en inspira dans ses directives au clergé italien et au clergé français.

En Italie il supprima *l'Œuvre des Congrès*, entamée par le modernisme et visant à l'autonomie par rapport à l'Eglise, et réorganisa un groupe de cette société sous le titre d'*Action populaire chrétienne*. En 1905, dans l'encyclique *Il fermo proposito*, « qui fut l'œuvre personnelle du Serviteur de Dieu », il « fixait clairement l'objet, la nature et les conditions de *l'Action Catholique* » : esprit surnaturel, fidélité aux dogmes et aux lois de l'Eglise, adaptation des œuvres aux nécessités ac-

[8] Le *Sodalitium pianum* se dispersa à la mort de Pie X, se reforma en 1915 et fut dissous en 1921, année où parut un « *Mémoire sur la Sapinière* » anonyme. Sur ce sujet voir une note de Raymond Dulac dans le nº 23 de *La Pensée catholique* (p. 88 à 93). L'auteur y montre que ce mémoire est basé sur des « documents introuvables » et cite du P. Antonelli les lignes suivantes : « Mgr Benigni... était devenu, comme il était à prévoir, le point de mire des haines et des rancœurs de tous ceux qui se sentaient démasqués par lui et par ses organisations. Mais Benigni avait aussi des adversaires directs dans le champ de la grande politique : ainsi Aristide Briand lui fut très hostile, sachant très bien que Mgr Benigni avait réussi plus d'une fois à éventer et à ruiner ses manœuvres. Briand commença alors à faire des pressions sur la Secrétairerie d'Etat, afin d'éliminer ce gênant personnage » (p. 92).

tuelles, activité civique et spécialement devoir électoral, soumission à la hiérarchie, ceci surtout à l'adresse des prêtres tentés de s'immiscer dans les affaires temporelles.

Cette encyclique fut suivie de plusieurs interventions efficaces du Pape en Italie et à l'étranger. Notamment il s'intéressa toujours vivement à la *Presse catholique* [9].

En France, le trait marquant de cette activité fut la condamnation du *Sillon*. On sait que la jeunesse de ce mouvement était profondément chrétienne et pleine d'ardeur pour « planter le grand arbre du christianisme démocratique et social » suivant le mot de Marc Sangnier. De 1890 à 1904 elle réalisa des prodiges d'activité. A vrai dire on y relevait, dès le début, quelques tendances excessives : on y considérait Marc Sangnier comme un « nouveau Messie », et celui-ci prenait son rôle au sérieux, écartant impitoyablement de son entourage les collaborateurs qui ne le suivaient pas les yeux fermés. De plus le *Sillon* manquait de base doctrinale, et même de précision dans son programme. Les plus fervents et intelligents de ses adeptes étaient inquiets de ne savoir au juste où ils allaient avec tant d'ardeur.

Dès 1900 l'autorité de l'Eglise était traitée trop cavalièrement. Mais à partir de 1905 le *Sillon* s'émancipa de plus en plus des directives de la Hiérarchie et *s'orienta nettement vers la politique la plus avancée*. En 1907 il devenait « *le plus grand Sillon* », qui tendait à fusionner avec tous les partis, même les plus hostiles à l'Eglise. Sangnier lui-même se faisait l'apologiste des Révolutionnaires de 1789 et identifiait formellement démocratie et catholicisme, au moment précis où l'anticléricalisme républicain battait son plein. La revue définissait alors le groupe comme étant « un mouvement laïc qui se propose de travailler pour sa part à réaliser, dans notre pays, la République démocratique ». (*F.*, p. 278). Et effectivement les Sillonistes luttent avec acharnement contre les catholiques qui ne partagent pas leurs idées politiques : aux élections de 1909 et 1910 Sangnier se présente comme candidat dans des conditions peu admissibles de la part d'un catholique (p. 279).

Devant cette évolution, l'épiscopat, si favorable au *Sillon* dans ses débuts, retire de plus en plus sa sympathie et son soutien : l'Eglise doit rester au-dessus des partis politiques. Loin de modifier sa conduite, Sangnier déclare dans *la Croix*, en 1906 que son groupe est laïque et indépendant de la Hiérarchie catholique. En 1908, dix archevêques et vingt-six évêques interdisent à leurs prêtres de faire partie du *Sillon*, mais d'autres évêques continuent de le favoriser. D'où division des fidèles. Rome devait intervenir.

Le Saint-Siège avait nettement encouragé le mouvement dès son origine, à cause de sa ferveur religieuse et de son action catholique indépendante des partis politiques. On sait que Léon XIII donna des témoignages de cette faveur. Mais, ce qu'on ne sait pas assez, remarque le Père Fernessole (p. 283), c'est que Pie X, lui aussi, ne ménagea pas sa sympathie au jeune chef et à ses compagnons. « J'aime beaucoup ce jeune homme qui aime beaucoup Jésus-Christ » dit-il de lui, en 1903. En 1904, il le reçoit deux fois en audience particulière, au cours d'un pèlerinage du *Sillon*. A l'audience générale, le Saint-Père a pour les cinq cents jeunes gens des paroles très affectueuses (p. 284-285), à la suite desquelles il bénit un drapeau français et le porte à ses lèvres. La même année, au Congrès marial tenu à Rome en l'honneur du cinquantenaire de la définition du dogme de l'Immaculée Conception, un seul orateur laïc prend la parole : Marc Sangnier, et son sujet est le suivant : *L'ascension de la démocratie et la Sainte Vierge*. En 1905, le cardinal Secrétaire d'Etat écrit aux évêques français pour leur recommander le *Sillon*.

Tant de témoignages prouvent à l'évidence la bienveillance de Pie X pour Marc Sangnier et son œuvre. Ils prouvent que Pie X admettait volontiers les préférences du *Sillon* pour la démocratie et que, n'ayant aucune idée politique préconçue, il ne voyait qu'une chose : la ferveur religieuse de cette jeunesse et le grand bien surnaturel qu'elle était susceptible de réaliser. C'est pourquoi il s'y intéressait de très près et était très au courant de son évolution et des controverses qui en résultaient. Là-dessus le témoignage du cardinal Merry del Val et celui de Mgr Baudrillart sont formels.

Quand le mouvement dévia de sa ligne originelle, le Saint-Père intervint d'abord discrètement ; tout en demandant que l'on continue d'être bon pour ces jeunes gens, qui sont, dit-il « sincères et généreux », il dit nettement à Marc Sangnier qu'il désapprouvait la transformation du *Sillon* en une association « *mere politicam et laïcam* ». Rien n'y fit, et l'épiscopat, ainsi que l'opinion publique, était toujours divisé. En 1910 il y eut des passes d'armes entre Mgr Mignot, favorable au *Sillon*, et le cardinal Andrieu, qui le condamnait (*F.*, p. 291).

Rome ne pouvait plus se taire. Quatre mois après, le 25 août 1910, le *Sillon* était condamné dans une *Lettre à l'épiscopat* dont l'ampleur déborde l'occasion proprement dite et l'assimile à l'encyclique *Pascendi*. Après avoir exposé et condamné les erreurs du mouvement, le Pape rappelle aux évêques les principes qui dirigent la véritable action sociale de l'Eglise : sollicitude pour toutes les misères, hardiesse à prêcher à tous leurs devoirs, spécialisation de prêtres à ce genre d'apostolat après qu'ils auront été amplement et solidement formés et qu'ils seront aptes à discerner les erreurs qui se répandent dans le mouvement social contemporain.

Des historiens, par exemple A. Dansette, accusent le pape d'avoir parlé durement dans son encyclique. Il est facile de prouver le contraire (*F.*, p. 292) et montrer que le ton de la lettre est parfaitement adapté aux circonstances. D'ailleurs Pie X ne s'en tient pas aux paroles : il termine par des décisions pratiques tendant à sauver les éléments sains du *Sillon*, et par un appel paternel à ses membres. On sait que ceux-ci se soumirent admirablement.

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que, ici comme pour le modernisme, la fermeté de Pie X, loin de nuire au progrès du mouvement social, a été

[9] Sur ce sujet voir Raymond Dulac : *Les devoirs du journaliste catholique selon le Bienheureux Pie X*, dans le même n° 23 de *La Pensée catholique* (p. 68 à 87). On y voit les préférences du Pape pour la presse ouvertement et totalement catholique.

— *b*) Nous voici encore devant la crainte de *trop accorder au protestantisme*. Peut-être, en effet, a-t-on fait une réclame un peu trop insistante au *Dessein de Dieu* de S. de Dietrich, mais un organisme adulte, vigoureux et sain serait-il donc, partout et toujours, incapable d'éliminer les microbes logés dans cette nourriture ?

— *c*) Nous voici enfin devant les esprits qui ont une *absence de formation biblique*. Le cas n'est pas totalement inouï. Ce vicaire n'avait jamais voulu, au Séminaire, ouvrir sérieusement l'Ancien Testament. Il raisonnait comme Harnack sur l'inutilité d'une telle peine, ou comme le vicaire américain qui n'avait pas la Bible dans sa bibliothèque. Le malheur voulut que de pieux laïques vinssent demander au curé de la paroisse des sermons sur les grands hommes de l'A. T. Hélas ! On n'improvise pas une formation biblique, elle est imprégnation. La religieuse enseignante à qui je demandais, dans une session, les noms des grands personnages de la Bible, et qui n'en connaissait plus après David — ce qui me permit de lui dire qu'elle s'arrêtait au moment précis où ça devient intéressant — cette religieuse n'est peut-être pas légion. Mais, que dire du curé, déclarant devant ses paroissiens, après une conférence biblique qu'il présidait : « Moi, je n'ai pas eu de formation biblique » ?

2. — Quant au risque que peut recéler le renouveau biblique, il ne faut pas non plus le minimiser. Une tentation de *biblicisme* existe.

La Bible n'est pas un but en elle-même, la *Scriptura sola* ne suffit pas et à l'entendre parfois récitée, « proclamée », comme on dit, sans souci d'un auditoire concret, on pense parfois à ces prédicateurs des sectes qui viennent vous trouver pour vous convertir et devant qui on se tait, par lassitude, ou à ces grues de nos ports qui seraient dépourvues du crochet qui accroche. Car enfin, la Bible est la parole de Dieu adressée à l'homme qui est devant moi et qu'elle doit rejoindre. Elle n'est point une idole qu'il suffit de montrer. Il faut l'expliquer. Deux curés ruraux du Lyonnais ont traité en chaire de l'histoire d'Abraham et de l'épître aux Galates. Toute la substance de la Bible avait passé d'abord par leur âme : il en restait une certitude vibrante et chaude, une idée qui faisait corps avec leur être ; ils étaient aptes à la traduire sans bavure ; le message de la foi revivait avec un minimum d'archéologisme et de couleur locale, mais de façon concrète : les vignerons de ces lieux « réalisaient » l'attitude spirituelle du Père des croyants et de l'Apôtre de la foi. Il faut toujours repenser et, comme dit S. Bernard, « ruminer » : les touffus scénarios de la fin du monde, dans l'Ancien et le Nouveau Testament, sont un tremplin non pour la curiosité mais pour l'espérance · c'est trahir leur idée profonde que d'y accrocher mal les préoccupations de nos « An mille » ou de nos « 25e heure ». La Bible est ainsi parole de Dieu ὠφελίμος, utile (II Tim., III, 16) et non proclamation dans le vide.

« Comment comprendrais-je, si personne ne me sert de guide » ? dit à Philippe le prosélyte éthiopien (Act., VIII, 31). Créés dans l'Eglise, conservés et discriminés par elle, interprétés par elle, les Livres saints risquent d'être mal saisis si on ne les lit pas dans l'Eglise. C'est encore là un refus de *biblicisme*, et le plus essentiel. En fait, il est facile de montrer que la Bible a toujours été aux mains d'une communauté structurée spirituellement dans l'A. T. par des prophètes, dans le N. T. par des apôtres : les uns et les autres eurent ce charisme de guides-ès-livres saints, qui n'est point devenu chose morte depuis.

M. Giblet a réagi naguère [11] contre un dernier aspect du « *biblicisme* » qu'il a formulé en ces termes : « Je crains parfois que le mouvement biblique actuel ne tienne un peu trop, vis-à-vis de la théologie, la place que la phénoménologie prétend tenir en face, ou à la place, de la métaphysique ; que l'on se contente de décrire des événements et d'en indiquer la valeur de vie, mais sans trop se soucier de leur vérité profonde et leur enchaînement. »

III. — CONCLUSIONS ET SUGGESTIONS

Je me permettrai, en terminant, de faire trois suggestions.

1. — La première concerne le professeur d'Ecriture Sainte. Il est devenu un personnage très important. Il est bien éloigné le temps où une autorité parlait de l'exégèse comme d' « une science qui n'avait cessé d'être inutile que pour devenir dangereuse ». C'est sur cet homme que repose pratiquement l'avenir du renouveau biblique. On lui demande, évidemment, d'avoir souci de sa valeur scientifique : qu'il garde contact avec les universités, qu'il ait son violon d'Ingres, qu'il écrive assez tôt. Mais ce n'est pas là encore l'essentiel : qu'il donne le goût et le sens de la Bible, qu'il explique des textes à l'aide d'une bonne version française, qu'il sorte des préliminaires, des théories, de l'apologétique, des alentours, pour faire pénétrer *le dedans*. J'ai connu le temps où l'on savait le nom de toutes les villes qu'avait visitées V. Hugo, mais où on ne lisait pas V. Hugo. Et aussi le temps où l'on suivait *un cours sur l'Evangile*. Mais il y avait au Séminaire un professeur de dogme qui donnait des oraisons imprégnées d'Evangile, et c'est ainsi qu'une vocation naissait quand même.

Soyons francs : les coups de boutoir de Claudel viennent d'un sourd, mais pas tout à fait d'un aveugle. En classe d'Ecriture Sainte, on devrait ne pas craindre d'être explicite : « Ceci vous servira dans la méditation, voici comment vous pourriez utiliser cela au catéchisme ou en chaire ». A tout le moins, devrait-on donner à nos disciples l'impression qu'on est mordu, empoigné, vibrant en profondeur. J'ai entendu, il y a quelques jours, une leçon de Cerfaux sur la vie de prière chez S. Paul ; j'aurais voulu qu'on la mît en disque. Sans pesanteur, une courte bibliographie se plaçait en tête ; puis on abordait les textes autobiographiques sur la vocation ; on restituait l'attitude de Paul « les yeux dans les yeux de Dieu » comme un prophète de l'Ancien Testament ; on passait en revue les textes de prières où l'apôtre s'unit à Dieu dans l'exercice même de son métier d'apôtre. La conclusion spirituelle suivait : chacun l'avait déjà tirée, quand le professeur, en une phrase, finit par l'exprimer. C'était du grand art pédagogique, c'était aussi une âme qui se laissait entrevoir.

[11] *La Bible et le prêtre*, Louvain, 1951, p. 151.

2. — La deuxième suggestion vise la présentation de la Bible à des auditoires moins spécialisés que des séminaristes : catéchisme, mouvements divers, paroissiens. Qu'ici, on ne craigne pas de s'atteler à des tâches humbles, brisant le pain aux enfants qui ont faim, craignant toujours d'être trop compliqué. La Bible, au fond, qu'est-ce que c'est ? C'est *l'homme réel devant Dieu.* « Vive Dieu devant qui je me tiens ! » (II Reg., XVIII, 15). En partant de cette idée très simple, nous sommes capables d'expliquer tous les épisodes majeurs de l'histoire Sainte, toutes les prières des Psaumes, toutes les rencontres de l'Evangile, de faire revivre par l'intérieur tout le comportement d'âme d'Abraham, de Jérémie, de S. Pierre et de S. Jean, de sentir toute l'épaisseur religieuse du sens littéral. Ses thèmes de la terre, de la communauté, de l'attente, se grefferont facilement sur cette *situation* de base qu'il ne faut jamais perdre de vue. La Bible, c'est l'histoire des penchements et des venues de Dieu vers l'homme : de la gracieuseté de l'Alliance à l'intimité du Dialogue Mystique des Psaumes et à l'incarnation du Verbe qui reprend, résume tout et donne à tout son actualité. Le cadre de cette histoire, ses vicissitudes, ses sommets, le peuple chrétien les saura-t-il jamais assez ? Saura-t-il jamais assez se tenir devant Dieu en crainte et componction, en amour et en service ? On me dit qu'il n'y a pas un bon commentaire, pastoral et utile, des Epîtres et Evangiles du dimanche. Quelque équipe du mouvement biblique ne devrait-elle pas commencer par le bâtir ?

3. — La dernière suggestion est une invitation à la compréhension mutuelle en même temps qu'à l'émulation. Le renouveau biblique catholique de langue française en est à ses débuts, et nous considérons comme un bien positif cette pluralité d'expressions qui atteste sa vitalité.

Nous voudrions simplement que chacune de ses expressions fasse régulièrement son autocritique, travaille à accrocher mieux le public et, dans ce but, soit ouverte à des équipes de jeunes, qu'il y ait une communication réelle entre ces différentes expressions, une sympathie : il y a place pour des Paul, pour des Apollos et pour d'autres, dans notre vaste Corinthe. Une unification plus rigide des efforts ne risquerait-elle pas de mal correspondre aux données actuelles du problème ?

A. GELIN.

LA VIE ET L'ACTION DU BIENHEUREUX PIE X

Deux livres historiques sur Pie X

(Voir *Ami* du 28 janvier. — *Suite et fin*)

II

Le Pontificat du Bienheureux Pie X

Le Pontificat de Pie X se situe à une des époques les plus tourmentées de l'histoire de l'Eglise. Or quarante ans à peine se sont écoulés depuis ; il n'est donc pas surprenant que les remous suscités par son action énergique ne soient pas complètement calmés : les passions les plus diverses ont aveuglé beaucoup d'esprits, et on continue de critiquer certaines de ses décisions.

C'est précisément pour faire pleine lumière que les cardinaux se sont hâtés de postuler sa Cause : il fallait profiter de la survivance du grand nombre de témoins qui l'avaient connu. Maintenant que la totalité des documents qui le concernent a été publiée, les historiens peuvent rectifier les erreurs courantes, preuves à l'appui. C'est ce que font les deux auteurs que nous avons présentés [1]. Ainsi que le dit le P. Fernessole dans la préface de son t. I :

« Cet essai ne veut apporter que des faits — des faits irrécusables — des actes absolument authentiques... des textes de la plus rigoureuse exactitude, constituant le message du Pontife, message dont la portée et l'immortelle actualité ressortent des textes et des actes eux-mêmes » (p. 6).

Nous allons donner un aperçu de l'activité de Pie X, en nous référant un peu au P. Dal-Gal, et surtout au P. Fernessole ; nous suivrons à peu près l'ordre des matières de son second volume [2].

* *

Léon XIII et Pie X. — Une première notion à préciser est le parallèle entre Pie X et Léon XIII. Il est loisible de mettre en relief l'opposition de leurs caractères : elle est indéniable. Mais on a beaucoup exagéré, parfois même défiguré la différence de leur action apostolique, qu'il s'agisse du modernisme, de la question sociale, de la politique du Saint-Siège, etc.

La continuité *doctrinale* se maintient toujours d'un pape à un autre, notamment de Léon XIII à Pie XII. Il n'y a pas, dans l'Eglise, plusieurs doctrines de rechange selon l'opportunité des circonstances : il n'y a qu'une doctrine catholique et, dans le cas présent, il est hors de doute que Pie X approuva toujours sans restrictions l'enseignement de Léon XIII ; il cite souvent ses encycliques dans les matières les plus délicates. Et comment s'en étonner quand on sait que l'Eglise est dirigée par le Saint-Esprit ? Pourquoi donc, malgré cette continuité doctrinale, est-on tenté d'accentuer la différence entre les deux Pontifes ? Le P. F. nous en donne la raison :

« Léon XIII vécut trop longtemps pour que la fin de son règne coïncidât avec l'apogée de son œuvre ; les dernières années de son pontificat furent attristées par un retour offensif et acharné des puissances laïques comme de toutes les forces destructives de la vérité et de la vie chrétiennes » (p. 14).

Il avait poussé aux plus extrêmes limites l'esprit de conciliation et d'adaptation. Ses concessions n'ayant pas eu le résultat espéré, un redressement s'imposait, et lui-même l'aurait décidé, s'il avait été à la place de Pie X. Par ailleurs, son grand âge explique une certaine fatigue dans la direction des affaires. Mais c'est là une question de personnes, qui n'a rien à voir avec les décisions doctrinales [3].

[1] Cf. l'*Ami du Clergé* du 28 janvier 1954.

[2] Dans cet article, la lettre *F.* renvoie toujours au second volume de cet auteur.

[3] Un grief que l'on fit à Pie X dès les premiers jours de son pontificat fut d'avoir nommé comme secrétaire d'Etat un prélat jeune (38 ans) et d'origine étrangère (Espagnol, né à Londres) : Mgr Merry del Val. Le Pape fit ce choix après mûre réflexion et de ferventes prières

au contraire pour lui le signal d' « une extraordinaire intensité » (p. 303), ainsi qu'en témoigne le développement de l'A. C. J. F., de l'Action Populaire, et des Semaines sociales.

* *

Pie X et « l'Action Française ». — Quand on voit quelle a été l'attitude si bienveillante de Pie X à l'égard de Marc Sangnier et du *Sillon*, et quels ont été les mobiles de son intervention (transformation d'un mouvement catholique en mouvement politique), on aborde le chapitre sur *l'Action Française* avec la conviction que le Pape ne pouvait pas ne pas se prononcer sur l'une comme sur l'autre. Et de fait, pour tout historien, la question ne fait pas de doute.

L'*Ami du Clergé* (27 janvier 1927, p. 58) s'indignait devant les racontars sans fondement répandus au sujet de la condamnation de l'*A. F.*, et stigmatisait « l'hérédité morbide » qui pousse certains esprits à opposer sans cesse un Pape à un autre. Le P. F. fait siens ces sentiments (p. 304-305) et, en historien qui se base sur des sources indiscutables, il reproduit *in-extenso* la lettre autographe de Pie XI au cardinal Andrieu, du 5 janvier 1927, où le Pape explique comment, par suite de la fusion entre la S. C. de l'*Index* avec celle du *Saint-Office*, en 1917, les *Actes* de Pie X concernant l'*A. F.* ont été égarés une dizaine d'années. De ces *Actes*, reproduits p. 308-310, il résulte avec évidence que Pie X déclara, au sujet de certaines œuvres de Maurras et de la revue bimensuelle l'*Action Française*, « que ces œuvres sont prohibées et doivent être considérées comme telles dès maintenant, selon la teneur de la proscription faite par la S. Congrégation. » Si, le 29 janvier 1914 il se réserva de reporter à plus tard la publication de cette condamnation, ce fut uniquement à cause de nombreuses requêtes reçues dans ce sens.

Nous retrouvons là un trait de son caractère, spécialement remarquable dans l'histoire du modernisme : tenir compte de l'avis des personnalités ecclésiastiques compétentes jusqu'à plus ample information ; attendre au dernier moment pour condamner ; patienter dans l'espoir de l'amendement des coupables. Mais dès cette date, c'en était fait, et il décidait que « le décret qui prohibe ce périodique et ces livres serait promulgué avec la date d'aujourd'hui. » (*F.*, p. 309).

Il est inutile de nous attarder sur la suite des faits. Notons seulement que Benoît XV, à son tour, reporta la publication de la condamnation pour une raison bien compréhensible : en pleine guerre mondiale le danger de contamination des catholiques d'*A. F.* ne lui paraissait pas bien grand ; et il est clair qu'une mise à l'*Index*, à ce moment-là, était complètement contre-indiquée. Remarquons enfin, que s'il n'est pas question en tout cela du *quotidien « l'Action Française »*, c'est que ce journal n'avait pas jusqu'alors causé d'inquiétudes à la hiérarchie. Nos lecteurs qui désireraient revoir cette question pourront se reporter, outre l'article de l'*Ami du Clergé* déjà cité, à celui du 7 novembre 1935, indiqué aussi par le Père F.

* *

La Séparation de l'Eglise et de l'Etat en France. — Le chapitre sur la séparation est le plus long de ce tome II (p. 317-417). Bornons-nous aux grandes articulations.

L'auteur rappelle d'abord comment s'est faite « la préparation de la Séparation ». Cette longue énumération des actes du gouvernement français hostiles à l'Eglise (p. 318-339) ne peut que susciter le dégoût chez toute âme chrétienne, ou simplement honnête. L'histoire des « prétextes à la rupture du concordat » (p. 339-370) n'est pas moins pénible. Les textes les plus authentiques prouvent à l'évidence que le gouvernement français, surtout le « régime abject » de Combes, a agi avec la plus insigne mauvaise foi et l'ignorance la plus élémentaire des convenances diplomatiques ainsi que des principes du droit. Par contre, on ne peut qu'admirer la correction de la Secrétairerie d'Etat et la patience du Saint-Siège.

Lorsque Pie X fut élevé au Souverain Pontificat, il suivit l'exemple de Léon XIII : il se montra conciliant jusqu'aux plus extrêmes limites. A ce moment précis, Combes prétendait nommer directement les évêques français sans entente préalable avec le Saint-Siège. Alors que depuis 1515 les bulles des évêques portaient l'expression *Nobis nominavit* (« l'Etat nous a proposé , à Nous, Souverain Pontife ») tel candidat, Combes exigeait la suppression du mot *Nobis* et donnait au verbe *nominavit* le sens fort de *nomination* absolue.

Pie X, après avoir protesté en vain, céda sur la formule, non sans rappeler qu'il ne pouvait céder sur le principe. Mais Combes agit conformément à ses idées et nomma de sa propre autorité huit évêques français, sans tenir compte des exigences apostoliques ni même de la dignité morale. Ici encore, pour mettre fin à une trop longue vacance de sièges épiscopaux, Pie X finit par accepter à contre-cœur la moitié des candidats du gouvernement : les quatre autres étaient absolument inadmissibles.

La tension s'accentua lors de la visite officielle du Président Loubet au Roi d'Italie. La réception eut lieu aux portes du Vatican dans des conditions offensantes pour le Pape, alors que celui-ci n'avait pas encore renoncé à ses droits séculaires sur la ville de Rome. M. Dansette prétend que, contrairement aux affirmations des catholiques, la visite de Loubet ne fut nullement un coup des Loges maçonniques en vue de précipiter la rupture du concordat (p. 344). Le P. F. le convainc d'erreur en citant textuellement les aveux des Francs-Maçons eux-mêmes (p. 345-346). Le même historien trouve encore que la lettre de protestation du cardinal Merry del Val fut « hautaine », que le ton en est « raide », et qu'elle méconnaît le rôle du gouvernement français en pays de Missions. Une fois de plus, le P. F. rétablit les faits et cite la lettre *in-extenso* (p. 348-349), pour que « tout esprit vraiment impartial » puisse reconnaître « que la protestation, pleinement justifiée quant au fond, garde dans sa forme une dignité et une modération singulièrement méritoire en pareille circonstance » [10].

[10] Le P. F. présente ainsi le t. II de l'*Histoire religieuse de la France contemporaine* de M. Adrien Dansette : « Ouvrage brillamment composé, documenté. Le caractère et l'œuvre de Pie X sont faussés par suite d'une non-connaissance évidente ». (II, p. 529).

Le Saint-Siège ayant ensuite envoyé une note *secrète* de protestation à tous les chefs d'Etat en relations avec lui, pour éviter que la visite de Loubet ne fût considérée comme un précédent, le Prince de Monaco, par un acte de trahison manifeste, livra cette note à Jaurès qui la publia dans l'*Humanité*. On y lisait notamment cette phrase : « Si malgré cela, le nonce n'a pas quitté Paris, c'est uniquement à cause de motifs très graves, d'ordre et de nature tout-à-fait spéciaux ». Et cette phrase n'avait pas été reproduite dans l'exemplaire envoyé au Quai d'Orsay. On devine les remous suscités par cette révélation. « Des journaux modérés eux-mêmes, comme *Les Débats*, critiquèrent l'attitude du Vatican, et virent là une manœuvre contre la France. »

En réalité c'était à cause de son estime spéciale pour la France que le Vatican ne retirait pas le Nonce de Paris. C'est ce que Rome voulut expliquer. Vains efforts. Par 247 voix contre 96, la Chambre des Députés votait le rappel de l'ambassadeur près du Saint-Siège.

La rupture n'était pas consommée. Elle le fut à l'occasion de l'affaire des évêques de Dijon (Mgr Le Nordez) et Laval (Mgr Geay). Ces deux prélats étant soupçonnés de manquer gravement à leurs devoirs, Léon XIII, puis Pie X, tentèrent d'y remédier par diverses mesures qui ne purent aboutir, et, en dernier lieu, par une convocation des intéressés à Rome, sous peine d'excommunication afin d'y rendre compte des accusations portées contre eux. Les deux évêques, loin d'obéir, transmirent au gouvernement français les lettres de Rome, même celles qui devaient rester secrètes, et Combes prétendit que le Pape outre-passait ses droits. Le cardinal Merry del Val n'eut pas de peine à démontrer la légitimité des ordres du Saint-Siège, et il le fit en termes parfaitement corrects. Mais la décision du gouvernement était arrêtée depuis longtemps : après une série d'actes de mauvaise fois il renvoya le Nonce et rappela tout le personnel de l'ambassade de Rome : c'était le 30 juillet 1904.

On ne peut qu'être de l'avis de l'auteur quand il réprouve (p. 367), la conduite inqualifiable du gouvernement français et le servilisme des deux évêques révoltés, alors que « la patience, la longanimité, la mesure et la charité » du Pape et du Secrétaire d'Etat sont de tout point admirables. Le Saint-Père poussa la bonté jusqu'à traiter avec affection et générosité les deux évêques quand ils se soumirent.

La loi sur la Séparation fut votée le 31 juillet 1905 (p. 371-417), sans même tenir compte, au mépris de la Constitution, de la pétition de 3.800.000 signatures en faveur d'un *referendum*. Le rapport Briand « fourmillait d'erreurs historiques et juridiques ». La loi elle-même fut « bâclée » et elle contenait les mêmes erreurs. Et surtout, « contresens invraisemblable », au lieu d'être bilatérale, elle méconnaissait complètement l'autorité religieuse de la papauté.

Le clergé et les fidèles français furent divisés, surtout au sujet des *Associations cultuelles*. Pie X intervint le 11 février 1906 par l'encyclique *Vehementer Nos*, où il condamna la loi de séparation, exposant, à la suite de Léon XIII, la nature des rapports qui doivent unir l'Eglise et l'Etat. Encyclique non seulement admirable pour sa clarté et son énergie, mais aussi — « on ne le reconnaît pas assez » — pour sa « mesure impeccable », « l'immuable sérénité et dignité de ces lignes sévères dans leur absolue justice et vérité » (p. 384).

De plus, Pie X ne « fermait point la porte à la conciliation » et ne tranchait pas encore la question des Cultuelles. Trois jours après la publication de l'encyclique, il invitait les évêques français à délibérer à ce sujet, et ceux-ci votèrent un essai de conciliation entre les exigences de la loi et celles de la Hiérarchie. Le Pape s'y attendait. Mais il avait voulu, selon sa coutume, faire preuve de déférence à l'égard des évêques en demandant leur avis. Et puis « le souci de l'information était chez lui poussé au scrupule, ce que l'on a trop souvent méconnu » (p. 388). Il réfléchit, pria, et décida que la solution la plus conforme au bien de l'Eglise et des âmes était de refuser tout compromis et de condamner les Cultuelles telles qu'elles étaient proposées. Ce fut l'encyclique *Gravissimo Officii munere* (10 août 1906), encyclique « d'une gravité et d'une importance, en un sens, plus grande encore que l'encyclique *Vehementer Nos* » (p. 390).

Le P. F., constatant que cette encyclique « a été trop souvent, ou bien mutilée, ou insuffisamment ou inexactement reproduite », en cite les passages les plus essentiels, p. 390-393. On y voit que le Pape ne s'oppose pas en principe à des associations similaires qui pourraient légalement prendre en charge les biens ecclésiastiques, mais il exige qu'elles offrent toute garantie à l'égard de l'autorité hiérarchique.

Les évêques français étudièrent la possibilité de constituer de telles associations. Briand déploya toute son habileté pour adoucir les effets de sa loi et alla jusqu'à admettre qu'on pouvait considérer comme associations légales « les réunions des fidèles dans une église pour l'exercice du culte » à condition que deux ou plusieurs personnes déclarent officiellement le jour et l'heure de ces réunions. Pie X interdit ce procédé : le droit de se rassembler dans les églises « est un droit naturel et inaliénable, qui n'émane point du législateur » (p. 397).

Furieux, le président du Conseil, qui était alors Clemenceau, expulsa le chargé d'affaires du Saint-Siège, confisqua les archives de la nonciature et les livra en pâture à la presse. Conduite que lui-même devait plus tard qualifier avec une grande exactitude : « Nous avons agi comme des muffles » (p. 398). Le cardinal Merry del Val protesta auprès des puissances « contre cet acte de brutalité sans exemple dans la vie diplomatique », (*F.*, p. 398) et réfuta le mensonge flagrant que le gouvernement avait pris comme prétexte à cet acte de vandalisme (le chargé du Saint-Siège était accusé d'avoir, sur l'ordre du Vatican, excité trois curés de Paris à transgresser la loi de Séparation).

Mais l'échéance fatale du 11 décembre était arrivée : c'était le jour où la loi entrait en vigueur Et comme aucun accord légal n'était intervenu, on assista en France à l'expulsion des évêques, des curés et des séminaristes de leurs résidences. « Cet exode s'effectua presque partout au milieu de l'indifférence des populations »... (p. 399). Le gouvernement s'efforça de remédier légalement à la situation des édifices du culte. Cela entraîna des dis-

cussions de part et d'autre, concernant notamment l'idée d'un « contrat de jouissance ». Rome laissait la question à l'étude de l'épiscopat. Mais le gouvernement ayant mis des conditions exagérées à ce contrat, les négociations furent rompues.

En ce qui concernait les retraits des ecclésiastiques et les fondations de messes, le gouvernement proposait l'institution de mutualités ecclésiastiques qui recueilleraient les sommes dévolues à ce double but. Mais là encore la loi prétendait ignorer l'autorité épiscopale. Pie X dénonça le piège et rejeta le projet. C'est alors qu'il commua les fondations spoliées en l'obligation d'une seule messe annuelle par paroisse.

En somme, dans toute cette affaire de la Séparation et de ses suites, nous ne pouvons que souscrire à l'aveu d'un homme bien renseigné, Aristide Briand, qui déclara dans une interview connue : « Un seul homme avait vu clair : c'était le Pape, c'était Pie X ». (*F.*, p. 378).

Le Pape préféra pour l'Eglise de France la pauvreté unie à la liberté, plutôt que la conservation des biens dans la dépendance servile de l'Etat. C'était exiger un gros sacrifice. Il le savait. Il en souffrit beaucoup. Mais la suite des événements devait lui donner raison. Il ne fut « intransigeant » que dans le bon sens du mot, en homme qui fait son devoir envers et contre tout. On ne peut que l'en féliciter (p. 410).

* *

L'action de Pie X dans les autres pays du monde. — Pie X eut beaucoup moins à intervenir dans les pays autres que la France. Il rencontra peu de difficultés en *Allemagne*, et au contraire de grandes joies à la vue de l'expansion et de la vitalité des catholiques allemands.

Au *Portugal* eut lieu la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1911. La loi ressemblait à celle de France, mais était « plus rigoureuse dans la forme ». Les évêques portugais rejetèrent tous la loi scélérate et préférèrent, eux aussi, la misère à la servitude. Il est vrai que Pie X les soutint énergiquement, non seulement en paroles, mais en actes. Le cardinal de Lisbonne était venu lui exposer le triste état de l'Eglise portugaise et lui avouait qu'il aurait besoin d'un million (en monnaie de l'époque) pour y remédier. Le lendemain, Pie X avait trouvé le million.

En *Espagne*, le pape n'évita de justesse une rupture définitive que par « un rare esprit de conciliation », sous le ministère Canalejas. Le ministre ayant été assassiné par un révolutionnaire, la situation religieuse redevint normale.

En *Italie*, Pie X, conformément à ses habitudes de Mantoue et de Venise, entretint habituellement des relations pacifiques avec le gouvernement. Au sujet de la « *question romaine* » il gardait les mêmes principes que ses prédécesseurs, mais sans aucune étroitesse d'esprit. Il disait, rapporte le cardinal Merry del Val :

« qu'il ne convenait pas d'aigrir les esprits, et qu'il y avait d'autres choses de nécessité immédiate pour le bien des âmes auxquelles il convenait de pourvoir, en attendant que la Providence ouvrît une voie pour résoudre ladite question ». (*F.*, p. 426).

En *Belgique* il ne rencontra aucune difficulté.

Il fut aussi en bonnes relations avec les *Etats-Unis*, où les catholiques commençaient à prendre une importance considérable. De même aussi avec le *Canada*.

En *Russie* il intervint énergiquement pour défendre les Polonais opprimés. En *Serbie* il eut la joie de signer un concordat qui donnait ample liberté à la religion et au culte catholiques.

En *Amérique latine* le Saint-Siège intervint contre les trafiquants d'esclaves et protesta contre les lois antichrétiennes de la République de l'*Equateur*.

Dans les *pays de Missions*, Pie X favorisa les œuvres missionnaires, qui prirent alors un grand développement. Il fonda l'université catholique de Tokio et érigea de très nombreux vicariats et préfectures apostoliques.

Enfin il intervint très souvent en vue de l'*union des Eglises séparées*.

* *

Pie X et la paix du monde. — Pendant tout son pontificat, Pie X témoigna de sa tristesse à la suite des guerres et il intervint souvent en faveur de la paix. Lorsqu'il fut sollicité, en 1911, de donner son adhésion à la Dotation Carnégie pour la paix internationale, il accepta en termes chaleureux, quoique l'initiative fût due à des protestants, et il rappela la position du Saint-Siège, père commun des fidèles, quelle que soit leur nationalité.

En 1914, il intervint deux fois en faveur de la paix européenne, le 25 mai et, d'une manière pathétique, le 2 août. La précipitation des événements l'empêcha de faire plus.

De plus, le Brésil, le Pérou et la Bolivie recoururent à son arbitrage au sujet du territoire de l'Acre. Le Délégué du Saint-Siège pour la Bolivie et le Pérou suggéra une entente qui satisfit toutes les parties.

Conclusion

Dans son discours du 3 juin 1951 pour la Béatification de Pie X, S. S. Pie XII notait :

« Un homme, un pontife, un saint d'une telle élévation trouvera difficilement l'historien qui saura embrasser dans son unité sa grande figure et en même temps ses multiples aspects. » (*F.*, I, p. 6).

Effectivement la lecture de sa biographie est une révélation : on ne s'attendait pas à une telle richesse. Nous croyons avoir aidé à le soupçonner.

Terminons par quelques réflexions générales.

1° Pie X n'était pas seulement *attirant* pour ceux qui l'approchaient : il l'est encore pour ceux qui lisent sa vie. On est charmé par cet équilibre sain, cette supériorité universelle, cet optimisme joyeux, cette sainteté où la charité, la fermeté et l'humilité se disputent la prééminence et fusionnent dans une harmonieuse unité.

2° Pie X est un modèle de *sainteté* extrêmement *moderne*. Notre époque a mieux discerné que jadis l'essentiel et l'accessoire dans la sainteté. Elle sait que celle-ci ne consiste pas dans les charismes, mais dans le don parfait de soi-même à Dieu au cours des occupations les plus communes. La *simplicité*, voilà ce qui plaît à nos contemporains. Or c'est bien là une caractéristique de Pie X. Chez lui,

pas d'extases comme chez sainte Thérèse d'Avila, pas de macérations effrayantes comme chez le curé d'Ars ; silence complet sur sa vie intérieure. On voit bien qu'il était d'une ferveur angélique, mais on ne signale jamais l'indice d'un phénomène préternaturel. On sait qu'il ne dormait que quatre heures par nuit, mais c'était en grande partie une conséquence de sa robuste constitution : combien d'autres en feraient autant, pour la seule passion du travail, si leur santé le leur permettait ?

Mais ce qui est spécialement admirable en lui, c'est son esprit surnaturel : ce sont moins ses actions héroïques qui font de lui un saint que l'ardeur de son amour pour Dieu. Et c'est en quoi il est imitable : l'amour est à la portée de tous.

A vrai dire, il y a chez lui ce don exceptionnel et multiforme des miracles, que l'on constate dès son élévation à l'épiscopat. Mais il en use avec tant de bonne grâce, comme une chose qui va de soi quand il est pape, que sa simplicité n'en est nullement diminuée. On cite souvent sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus comme un modèle de simplicité adapté à notre époque. A quoi certains répliquent qu'une carmélite n'est guère un modèle pour un prêtre ou un laïc. Ils peuvent aller à Pie X : il est au moins égal, sur ce point, à la carmélite.

3° Naturellement le saint Pape est un exemple avant tout *pour le clergé*. Fait peut-être unique, il l'est pour tous sans exception : séminaristes, vicaires, curés, chanoines, directeurs de Séminaire, évêques, cardinaux, papes. Car en toutes ces fonctions il a pratiqué les vertus à un degré héroïque. Il l'est même pour les religieux, par son extraordinaire esprit de pauvreté et son culte de l'obéissance.

4° Moderne, Pie X ne l'est pas seulement par la forme de sa sainteté : il l'est aussi par son *action dans le domaine intellectuel*. Est-ce une erreur de penser que notre époque ressemble un peu à celle de 1900 en ce domaine ? Le P. Fernessole se demande si le modernisme est bien mort. Il répond affirmativement, si on parle du modernisme au sens propre. « Pourtant, ajoute-t-il, il est incontestable que l'esprit moderne — sinon le modernisme — affirme encore, parfois, des tendances exagérées et périlleuses aux nouveautés dans tous les domaines : l'encyclique mémorable et toute récente de Pie XII, *Humani generis*, en est la preuve » (II, p. 224).

Or l'action bienfaisante de Pie X à son époque est une garantie du moyen de salut qui convient à la nôtre : « Aujourd'hui comme hier, nous savons bien où est le remède et l'infaillible garantie du salut. Comme sous Pie X ce fut dans l'encyclique *Pascendi*, c'est aujourd'hui dans l'encyclique *Humani generis* ; c'est aujourd'hui comme ce fut hier, comme il sera toujours, dans la lumière qui sur le monde descend de la cime du Vatican. » (p. 225).

5° Pie X est encore moderne par son *action eucharistique*. Nous l'avons constaté : ses directives n'ont pas toujours été comprises ni suivies. Maintenant encore, elles ne le sont pas encore assez. Sa béatification, et sa prochaine canonisation, nous garantiront qu'il ne s'est pas plus trompé en cela que dans les autres domaines.

6° Moderne enfin, Pie X l'est par son *esprit progressiste*, on est tenté d'écrire « révolutionnaire ». Il est clair qu'aujourd'hui on veut tout réformer, et de fait, l'évolution rapide de la civilisation exige des réformes importantes. Le Saint-Siège s'en rend compte aussi bien que quiconque. Or Pie X, quoi qu'en aient dit ses adversaires, n'est nullement un ennemi du progrès, au contraire ! Il a été un grand réformateur en Droit canon et en plusieurs sections importantes de la vie liturgique et sacramentaire. Seulement, en fidèle gardien du « Dépôt » de la Foi, il était autant attaché à la Tradition authentique qu'accessible aux réformes nouvelles. Bien mieux, à peu près toutes ses réformes n'ont été qu'un retour à la Tradition, parfois aux origines du Christianisme. Beau modèle d'équilibre, qui sait vivre avec son époque tout en conservant les valeurs essentielles du Catholicisme, à commencer par la soumission filiale à la Hiérarchie. Car nous l'avons constaté et nous aurions pu facilement insister davantage sur ce point : Joseph Sarto, qu'il soit prêtre, évêque ou pape, ne conçoit les réformes dans l'Eglise qu'unies à une obéissance complète à la Hiérarchie.

Lui reprochera-t-on de n'avoir pas été assez loin ?... de n'avoir pas, dès 1908, écrit l'encyclique *Humani generis* et *Divino afflante Spiritu?*... de n'avoir pas conclu les « accords du Latran », etc. ? Ne demandons pas l'impossible. Pie X ne pouvait anticiper à ce point sur l'évolution des esprits et la marche du temps. Il ne pouvait pas non plus utiliser d'autres éléments que ceux qu'il avait sous la main, fussent-ils imparfaits. Il a agi avec toute la perfection que lui permettaient les circonstances. Il a agi en homme de génie et en saint. Il restera un des plus grands papes de l'histoire.

EN VENTE A L'AMI DU CLERGE

Mgr F.-M. CATHERINET

INITIATION A L'EXERCICE DE LA PRESENCE DE DIEU

In-8 (18 × 12) de 50 p., 70 fr. (franco 90 fr.)

Par quantités : 10 ex. 60 fr.
au-dessus 55 fr.

E. VAUTHIER

SA SAINTETE PIE XII ET L'APOSTOLAT DES LAICS

In-8 de 56 p., 30 fr. (franco : 45 fr.)

Recueil sobrement commenté, des enseignements de Pie XII sur l'Action catholique

IMPRIMATUR

Lingonis, die 9 februarii 1954

G. Michel, *vic. gen.*

Le gérant : A. Bordet

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)